



## FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

### TRAITEMENT DU SAOS

## Formation clinique au traitement du SAOS et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire



Mise à jour du document le 27/10/2023

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Opérationnels opérationnels :

- Apporter des connaissances nécessaires sur le sommeil
- Identifier les indications et contre-indications au traitement par orthèse  
Dépister des malades et connaître les relations de travail interdisciplinaires indispensables  
Choisir, réaliser, régler et suivre des orthèses

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Ateliers et mises en pratiques

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Inscription et règlement via le formulaire en ligne [ICI](#)

2 : Vous recevez un mail de confirmation d'inscription

3 : 15 jours avant la formation, vous recevrez par email votre convocation à la formation

4 : Vous recevrez sous 7 jours après la formation, par email, votre attestation de présence et de règlement

### FORMATEURS

Dr Gérard VINCENT

### PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

### PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

### NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

40

### DURÉE

1 journée de 7 heures

### PROGRAMME

#### Module 1 : Enseignements théoriques

#### Module 2 : Physiopathologie du sommeil et du SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire
- Le sommeil normal et ses différents stades

- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

### **Module 3 : Les traitements du SAOS et du ronflement**

- Traitements hygiéno-diététiques et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous
- Traitements mécaniques : la Ventilation par PPC, les Orthèses d'Avancée Mandibulaire

### **Module 4 : Les Orthèses d'Avancée Mandibulaire (OAM)**

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles : Critères de réalisation / Les OAM de laboratoire / Les OAM auto-adaptables
- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

### **Module 5 : Rôle du chirurgien-dentiste**

- Dépistage
- Traitements : Examen clinique, indications, contre-indications / Effets secondaires : positifs et négatifs / Réalisation, réglages et suivi

### **Module 6 : Enseignements cliniques**

**Atelier** : travail en binôme / Examen clinique occluso-musculoarticulaire / Pose et réglage des orthèses de port immédiat / Pose et réglage des orthèses sur mesures

### **Conclusion et évaluation de la formation**

#### **TARIF**

360 €

#### **PRÉCISIONS SUR LE TARIF**

360 €

#### **CALENDRIER**

- **15 décembre 2023**, de 9h à 17h30, en **classe virtuelle : COMPLET**

#### **2024 : Dates à venir**

#### **En intra :**

Sur demande ( [formation@ufsb.fr](mailto:formation@ufsb.fr) )

#### **MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD par téléphone au 01 44 90 72 83 ou via l'adresse mail : [referenthandicap@ufsb.fr](mailto:referenthandicap@ufsb.fr).

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

#### **MÉTHODES D'ÉVALUATION**

**En début de formation** : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

**En cours de formation** : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

#### **CHIFFRES CLÉS**

- **Satisfaction apprenants : 98%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)

- **82 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

## FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 250 €\*

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL [fifpl.fr](http://fifpl.fr) au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

**Pour les praticiens salariés > OPCO EP** : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

\*Formation susceptible d'être prise en charge

## TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

## DÉLAI D'ACCÈS

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et de votre règlement.

## VALIDATION

Tout praticien désirant obtenir la prise en charge de la pose d'OAM auprès de l'Assurance Maladie doit obligatoirement avoir suivi une journée de formation spécifique à cet acte en plus de sa formation initiale (JO du 28/09/2016).

Une attestation de formation vous est envoyée par email dans les 7 jours qui suivent votre formation.

## SPÉCIALITÉ

Situations difficiles

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat